

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 novembre,

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	18	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco -NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Magali NEGRE  
Secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

OBJET : CONVENTION AVEC CEGELEC POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

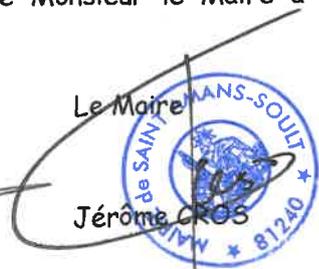
Monsieur le Maire explique qu'il souhaite conventionner avec l'Entreprise CEGELEC pour assurer l'entretien des installations d'Eclairage Public de la commune, comprenant à ce jour, 392 points lumineux.

L'entretien comprendra les dépannages ponctuels ainsi que toutes les fournitures de remplacement.

Le montant annuel de cet entretien s'élèvera à 6533 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le passage de cette convention avec l'entreprise CEGELEC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Le secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

  
Le Maire  
Jérôme CROS  


Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 11 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 12 décembre 2024